

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 AVRIL 2025

Le lundi 7 avril 2025 à 20h00 s'est tenu au bureau municipal de Sainte-Jeanne-d'Arc, la séance régulière du conseil sous la présidence de monsieur Rogatien Boulianne, maire suppléant.

Étaient présents et formaient quorum, madame Anny-Pier Routhier, messieurs, Michel Chiasson, Claude Kenty et Berthold Allard. Madame Denise Lamontagne et monsieur Pierre Boudreault étaient absents.

Était également présent monsieur Sébastien Desrosiers, directeur général, greffier-trésorier.

25.04.044 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Claude Kenty, **et accepté à l'unanimité**, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'y inscrire de nouveaux items jusqu'à épuisement de l'ordre du jour.

25.04.045 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2025

Il est proposé par monsieur Berthold Allard d'exempter le conseil de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2025 et de l'accepter tel quel.

Accepté à l'unanimité.

25.04.046 LISTE DES COMPTES – LISTE NO 3 – MARS 2025

Il est proposé par monsieur Michel Chiasson,

D'entériner la liste de comptes numéro 3, mars 2025, au montant total de **271 850.03\$**, démontrant une liste des comptes payés au montant de **93 129.58\$**, une liste des salaires payés au montant de **20 107.69\$**, une liste des comptes à payer au montant de **158 612.76\$** et d'autoriser la greffière-trésorière adjointe à payer les comptes.

Adopté à l'unanimité.

25.04.047 CORRESPONDANCE

- a) **Il est proposé par** monsieur Berthold Allard d'offrir une contribution au montant de **200\$** pour la fondation GO dans le cadre du Grand Défi Pierre Lavoie édition 2025. **Accepté à l'unanimité.**

- b) **Il est proposé par** monsieur Michel Chiasson d'offrir une commandite au montant de **200\$** à l'école Bon-Pasteur dans le cadre de leur évènement du triathlon. **Accepté à l'unanimité.**

25.04.048 JOURNÉE INTERNATIONNALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

Il est proposé par monsieur Claude Kenty,

De souligner la journée internationale contre l'homophobie et la transphobie le 17 mai prochain et d'afficher fièrement le drapeau LGBTQ+ dans les fenêtres du bureau municipal.

Accepté à l'unanimité.

25.04.049 DEMI-MARATHON DES BLEUETS DESJARDINS – DEMANDE D'UTILISATION DE LA ROUTE

Il est proposé par monsieur Michel Chiasson,

D'autoriser l'organisation du Demi-Marathon Des Bleuets Desjardins 2025 à utiliser les rues de la municipalité pour la tenue de cet évènement.

Accepté à l'unanimité.

25.04.050 MANDAT – PROCÉDURE EN VERTU DU RÈGLEMENT D'APPLICATION DE LA LOI VISANT À FAVORISER LA PROTECTION DES PERSONNES PAR LA MISE EN PLACE D'UN ENCADREMENT CONCERNANT LES CHIENS (MYLÈNE BLOT)

CONSIDÉRANT QUE l'attaque du Chien a causé des blessures multiples entraînant la mort d'un autre chien, soit un chien de race Carlin, appartenant à M^{me} Lory Claveau;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a requis du propriétaire du Chien de faire procéder à l'évaluation de son niveau de dangerosité et un rapport a été confectionné en septembre 2024 par la vétérinaire, D^r Karol-Ann Gilbert;

CONSIDÉRANT QUE à la suite de l'émission du rapport précité, la Municipalité a, par une résolution portant le numéro 24.10.124, déclaré le chien Drax potentiellement dangereux;

CONSIDÉRANT QUE par cette même résolution du 7 octobre 2024, le Conseil a ordonné à la propriétaire du Chien de mettre en place des mesures de protection, et ce, conformément au *Règlement numéro S.Q.-20-04 sur les animaux* ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc a été informée par la Sûreté du Québec d'un autre évènement survenu le 22 février 2025 concernant le même Chien;

CONSIDÉRANT QUE l'attaque du Chien a causé des blessures importantes à la victime, soit une femme demeurant dans le voisinage immédiat;

CONSIDÉRANT QU'en mars 2025, le Conseil a ordonné à la propriétaire du Chien de se soumettre à une nouvelle évaluation;

CONSIDÉRANT QU'en date des présentes, l'évaluation de la dangerosité du Chien a été réalisée et un rapport a été produit en date du 14 mars 2025 à la Clinique Vétérinaire Féli/chien Inc. par la vétérinaire D^r Marie-Josée Guy;

CONSIDÉRANT QUE cette évaluation révèle un potentiel de dangerosité du Chien de 9 sur 10 envers les autres chiens et un potentiel de dangerosité de 8/10 vers les humains (surtout si les humains sont en présence d'autres chiens (sic));

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire du chien ne respecte pas l'ordonnance du Conseil et ne respecte pas les conditions de garde qui y sont assorties

CONSIDÉRANT l'ensemble des facteurs susmentionnés, la Municipalité est d'avis que le Chien constitue un risque élevé portant atteinte à la santé et à la sécurité de ses citoyens et du public en général, notamment en raison de sa réactivité et de la nature des blessures causées à sa dernière victime ;

CONSIDÉRANT QUE le Chien et ses propriétaires demeurent sur le territoire de la Municipalité et que celle-ci est par conséquent responsable de l'application du *Règlement d'application de la loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement sur les chiens*, RLRQ, c. P-38.002, r.1 de même que du *Règlement numéro S.Q.-20-04 sur les animaux* ;

CONSIDÉRANT QU'il est du devoir de la Municipalité d'assurer la santé et la sécurité de ses citoyens et du public en général sur son territoire et qu'en conséquence, elle souhaite enclencher la procédure prévue au *Règlement d'application de la loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement sur les chiens*, RLRQ, c. P-38.002, r.1 afin d'une part d'informer la propriétaire du Chien de l'intention de la Municipalité d'émettre une ordonnance d'euthanasie, en application de l'article 10 dudit Règlement, et d'autre part de leur ordonner de faire procéder à son euthanasie, le cas échéant ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Berthold Allard,
Et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc entreprenne et fasse toutes les démarches et procédures requises aux termes du *Règlement d'application de la loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*, RLRQ, c. P-38.002, r.1, à l'encontre de la propriétaire du Chien de race Berger allemand connu sous le nom de Drax, à savoir M^{me} Mylène Blot, afin d'une part de l'informer de l'intention de la Municipalité d'émettre une ordonnance d'euthanasie, en application de l'article 10 dudit Règlement, et d'autre part de leur ordonner de procéder à l'euthanasie dudit Chien, le cas échéant ;

QUE la Municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc mandate la firme SIMARD BOIVIN LEMIEUX S.E.N.C.R.L. (M^e Jessica Tremblay) pour prendre et faire toutes les démarches et procédures requises à ces fins.

25.04.051 DÉPÔT PROJET MODIFIÉ GARDERIE EN COMMUNAUTÉ

Attendu que le conseil municipal a choisi de relocaliser le projet de la garderie en communauté dans des locaux du centre Gaétan-Bonneau appartenant déjà à la municipalité.

Attendu que le conseil municipal a pris connaissance des plans d'aménagement du projet dans les nouveaux locaux.

Il est proposé par monsieur Claude Kenty,
Et résolu unanimement :

D'autoriser le directeur général à déposer le projet modifié de la garderie en communauté à la MRC tel que présenté au conseil municipal.

D'autoriser le directeur général à octroyer les contrats nécessaires à la réalisation du projet.

25.04.052 ENTENTE DE PRÊTE CONDITIONNEL SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE SAINTE-JEANNE-D'ARC

Attendu que le Société de Développement de Sainte-Jeanne-d'Arc a obtenu une subvention de la MRC pour la réalisation de leur projet « Achat d'équipement pour les rencontres sociales et festives ».

Attendu que le montant de la subvention ne sera versé seulement lors de la reddition de compte final.

Il est proposé par madame Anny-Pier Routhier,
Et résolu unanimement :

D'autoriser le directeur général à prêter un montant de **75 000\$** à la Société de Développement de Sainte-Jeanne-d'Arc et de signer une entente relative à ce prêt.

25.04.053 ABOLITION DU PROGRAMME RÉNORÉGION

La municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc demande au gouvernement du Québec de reconsidérer de façon urgente sa décision

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec l'abandon du programme RénoRégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des déficiences majeures à leur modeste résidence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n'y a aucun logement abordable ou encore moins d'habitations à loyer modique;

CONSIDÉRANT QU'il y a plus de mille familles sur les listes d'attente des MRC du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, M. François Legault, de se préoccuper de nos citoyen(ne)s et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du Québec promus depuis par la ministre responsable de l'Habitation, M^{me} France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions;

CONSIDÉRANT QUE, bien que le programme RénoRégion ait coûté moins de 18 M\$ par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0,0001 % des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques;

CONSIDÉRANT QUE la subvention moyenne du programme est de 19 309 \$, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promus par la ministre;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a déposé l'an dernier à la demande de la SHQ une série de propositions afin d'augmenter l'efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme RénoRégion à la suite de ses consultations en 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés.

Il est proposé par monsieur Michel Chiasson **et résolu** unanimement de demander au premier ministre du Québec, M. François Legault, et à sa ministre responsable de l'Habitation, M^{me} France-Élaine Duranceau :

DE RELANCER immédiatement le programme RénoRégion pour l'année financière 2025-2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme;

DE RENDRE à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec.

25.04.054 VENTE DU TERRAIN #7 KARLAN LAVOIE

Il est proposé par monsieur Berthold Allard,
Et résolu unanimement :

Que le conseil municipal **accepte** l'offre de madame Karlan Lavoie pour l'achat d'un terrain résidentiel au cadastre no **6 288 735** d'une superficie de **828 m²** au montant de **13 837.93 \$** incluant les taxes.

D'autoriser le maire ou son suppléant ainsi que le directeur général à signer tous les documents relatifs à la vente de ce terrain.

25.04.055 VENTE DU TERRAIN #18 STEVE PELCHAT

Le conseil municipal a **refusé** à l'unanimité l'offre d'achat du terrain #18 compte tenu qu'il n'est présentement pas desservi et que la préparation des terrains de la phase 2 coûtera beaucoup plus chère que celle de la phase 1. Ceci aura pour conséquence l'augmentation des prix de vente des terrains de la phase 2.

25.04.056 PROTECTION CYBERRISQUE SERVICE INFORMATIQUE

Il est proposé par monsieur Michel Chiasson,

D'accepter la proposition du service informatique d'offrir à l'ensemble des municipalités incluses dans la mutualisation une assurance pour une protection cyber risque.

Accepté à l'unanimité.

25.04.057 FONDS PARTICIPATIF RURAL 2025

Attendu que le Société de Développement de Sainte-Jeanne-d'Arc a analysé les dossiers déposés dans le cadre du programme de fonds participatif rural lors de leur réunion du 25 mars 2025.

Attendu que lors de cette analyse la société de développement en est venue à une recommandation.

Il est proposé par madame Anny-Pier Routhier,
Et résolu unanimement :

D'accepter les dossiers soumis pour l'année 2025 tel que recommandé par la société de développement soit :

- 1 000\$, Évolu-vie;
- 3 045\$, Bibliothèque;
- 2 525.50\$, Communauté Chrétienne;
- 3 000\$, Fête d'Été.

25.04.058 VARIA

- a) Le conseil municipal mandate monsieur Michel Chiasson à trouver un promoteur pour la construction d'un bloc appartement.

25.04.059 PÉRIODE DE QUESTIONS;

Monsieur Lawrence Tremblay réitère sa demande concernant l'ajout d'un lampadaire dans le rang 8. Une discussion a eu lieu concernant la désuétude du site internet de la municipalité. Madame Manon Hébert suggère de mettre les ordres du jour conseil municipal sur la page Facebook de la municipalité.

**** LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 20h49, madame Anny-Pier Routhier propose la levée de l'assemblée.
Accepté à l'unanimité.

Rogatien Boulianne,
Maire suppléant

Sébastien Desrosiers,
Directeur général, greffier-trésorier